

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 910

présenté par

M. Garot, M. Potier, M. Bouillon, Mme Bareigts, Mme Battistel, M. Faure, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 4 BIS

À la fin de la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ainsi qu'au geste de tri »

les mots :

« au geste de tri ainsi qu'à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à insérer dans les objectifs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dès l'école primaire, la sensibilisation à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Malgré quelques avancées ces dernières années, les programmes scolaires n'accordent toujours pas une place suffisante à ces sujets d'éducation à des comportements durables, alors que cette responsabilité incombe naturellement à l'État. L'éducation à l'éco-responsabilité devrait en effet avoir une place plus systématique dans le projet pédagogique des établissements scolaires, et non se limiter à des traitements ponctuels (classes vertes, projets extrascolaires, etc.).